

QUE FAIRE DES VIEUX PNEUS?

QUESTIONS FRÉQUENTES

[mise à jour : 06/2016]



Un pneu de voiture est composé principalement d'un mélange de caoutchoucs, de noir de carbone, d'acier et de textiles divers. Les pneus usés ne sont pas catégorisés comme déchets toxiques ou dangereux, mais en cas d'incendie, un dépôt de pneus représente un danger pour la santé et l'environnement. Mis en décharge, les pneus provoquent une instabilité du sol de la décharge, présentent un risque d'incendie, se dégradent très lentement et créent de lieux propices à la nidification des moustiques et des rats... De plus cela constitue un énorme gaspillage vu qu'un pneu a un pouvoir calorifique élevé. Une Directive européenne interdit la mise en décharge des pneus entiers depuis 2003.

Que faire d'un pneu usagé?

Lorsque vous achetez un pneu neuf, vous pouvez remettre gratuitement un pneu usé de type correspondant au vendeur. Mais que faire si vous avez quelques vieux pneus dans votre cave et que vous voulez vous en débarrasser sans en acheter de neufs ?

Les pneus sont soumis à obligation de reprise : les garages et centrales de pneus sont tenus d'accepter vos vieux pneus et ils peuvent vous demander une contribution environnementale. Celle-ci n'est pas fixée officiellement ; les garages et centrales de pneus demandent généralement entre 1€ et 3€ TVAC par pneu.

Certains parcs à conteneurs acceptent les pneus, vérifiez lesquels près de chez vous, sur le site de Recytyre : www.recytyre.be/fr/consommateur/parcs-a-conteneurs.

Que deviennent les pneus collectés?

En 1998, le secteur du pneu a créé l'asbl RECYTYRE chargée d'assurer l'obligation de reprise des pneus usagés. Cet organisme est comparable à FOST PLUS (emballages ménagers), BEBAT (piles) et RECUPEL (DEEE).

Les entreprises homologuées selon la norme RECYTYRE collectent les pneus en vue d'en assurer une gestion plus respectueuse de l'environnement. En 2015, ce sont près de 81.000 tonnes de pneus usés qui ont été récoltés en Belgique dont 76,5 tonnes (80%) valorisées de la manière suivante :

- réemploi : 10,8%;
- valorisation comme combustible de substitution en cimenterie : 19,9%
- valorisation comme combustible de substitution au charbon en aciérie (fours à arc électrique) : 1,7%
- production de granulats de caoutchouc ayant divers débouchés comme l'isolation des sols, l'isolation sonore, l'utilisation dans l'industrie automobile : 61,5%
- pneus rechapés (remplacement de la bande de roulement), principalement des pneus de camion : 5,9%

Pour en savoir plus : consulter le [rapport annuel de RECYTYRE](#).

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <http://www.ecoconso.be/fr/La-gestion-des-pneus-uses>

[2] <http://www.ecoconso.be/fr/thematiques/tri-et-recyclage>

[3] <http://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/pneu>

[4] <http://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[5] <http://www.recytyre.be/fr/consommateur/parcs-a-conteneurs>

[6] <http://www.rapportannuelrecytyre.be/>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

